

L'an deux mille vingt, le 29 du mois de juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 22 juin 2020, s'est assemblé au Rocher de Palmer à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers votants : 35

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Gérard CASTAIGNEDE, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMOËT, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Léa RAINIER, Claudine CHAPRON, Elisabeth GRACIET, Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN, Alexandre RIBEIRO, Christine HERAUD.

Absents ou excusés avant donné pouvoir : Patrice BUQUET ayant donné pouvoir à Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Michaël DAVID, Chantal SANCHO ayant donné pouvoir à Christine GLEMAIN, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Fabrice MORETTI, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Elisabeth GRACIET, Marjorie CARVEL ayant donné pouvoir à Laurent PERADON.

Avenant à la convention d'utilisation mutualisée des équipements sportifs avec le Conseil départemental de la Gironde

Par délibération en date du 2 juillet 2018, la ville de Cenon et le Conseil Départemental ont signé une convention de partenariat pour la mutualisation des équipements sportifs.

Ce nouveau contrat d'une durée de 3 ans renouvelable, posait le principe d'une gratuité réciproque de l'utilisation des installations sportives des deux collectivités, au niveau des dépenses de fonctionnement (entretien, maintenance, consommation des fluides, ménage).

Les associations sportives locales bénéficient d'une utilisation des gymnases des collèges Jean Jaurès et Jean Zay en dehors des horaires de présence des élèves (soirées et week-ends) et durant les vacances scolaires.

Des conventions quadripartites et tripartites ont complété ce document cadre afin d'organiser les usages des équipements, précisés dans l'annexe contractuelle.

Dans le cadre de la réhabilitation du collège Jean Jaurès, une nouvelle salle d'activités physiques de 225m² comprenant 4 vestiaires a été livrée en début de la présente année. Après contacts pris auprès de la direction de cet établissement scolaire et des services départementaux, il est proposé d'ajouter cet équipement dans l'annexe listant les installations concernées par cette mutualisation, afin de la mettre à disposition d'associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par
35 voix pour
0 abstention
0 voix contre

- sollicite le Conseil Départemental pour l'usage communal de cette salle,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire
Jean-François EGRON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20200701-2020-96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2020

Publication : 02/07/2020